

Trainers' Digest



Bulletin d'informations de l'ETUI-REHS concernant les programmes de formation de l'UE

2006 Année européenne de la mobilité des travailleurs

Appel à propositions

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la compétitivité de l'Union européenne et à favoriser la création d'emplois, le Conseil européen a placé la mobilité au cœur de la stratégie de Lisbonne. En dépit des efforts consentis pour faciliter la mobilité tant géographique que professionnelle, les taux actuels de mobilité des travailleurs européens restent faibles, en raison d'une combinaison de facteurs tels que la persistance d'obstacles juridiques, administratifs et socioculturels; la méconnaissance des droits, des possibilités et des instruments en matière de mobilité des travailleurs; ainsi que l'incapacité de nombreux acteurs – en particulier les collectivités publiques, les partenaires sociaux et les entreprises - à travailler ensemble afin de fournir le soutien requis pour encourager la mobilité des travailleurs dans l'UE.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a désigné **2006 Année européenne de la mobilité des travailleurs**.

Objectifs

1. Développer et expérimenter des instruments innovants qui encouragent la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs et de leur famille et qui suppriment les obstacles existants à la mobilité;
2. Transférer entre secteurs, régions ou pays des instruments et des pratiques qui se sont révélés bénéfiques dans le domaine de la mobilité.

Tous les projets doivent témoigner clairement d'une **valeur ajoutée européenne** et doivent pouvoir être reproduits dans d'autres contextes. Ils doivent impliquer les différents acteurs concernés et avoir la capacité de générer de nouvelles initiatives au niveau politique.

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

Thèmes

1. Le développement et l'expérimentation d'instruments et/ou de méthodologies innovants dans des domaines stratégiques afin d'encourager la mobilité des travailleurs et lever les obstacles existants (notamment : aide aux familles et aux couples dont les deux composants exercent une activité professionnelle; renforcement des droits en matière de protection sociale et des politiques en matière de logement; instruments spécifiques pour travailleurs temporaires ou saisonniers; reconnaissance des compétences et des qualifications; gestion du retour dans le pays d'origine; promotion de la mobilité vers des régions en déclin démographique ou à besoins spécifiques en main d'œuvre; études de faisabilité en matière d'incitations financières à la mobilité des travailleurs à l'intérieur de l'UE, etc.).

2. Le transfert entre secteurs, régions ou pays d'instruments ou de bonnes pratiques dans le domaine de la mobilité ou leur intégration dans les politiques et pratiques (ex: adaptation et transposition, dans un contexte plus large, d'activités qui se sont révélées particulièrement bénéfiques dans un secteur, un pays ou une région donnés).

Toutes les propositions doivent prévoir l'organisation, **avant le 31 décembre 2006**, d'une **activité de sensibilisation** (sous la forme d'une conférence de presse, d'un atelier, etc.), destinée à la sensibilisation du public sur les objectifs et caractéristiques du projet, dans le contexte des objectifs de l'Année européenne.

Demandeurs éligibles et partenariat

Le présent appel à propositions est ouvert à tout participant d'un État membre de l'Union européenne.

Les pays ayant effectivement contribué financièrement à la ligne budgétaire finançant cet appel peuvent également introduire une candidature. Il s'agit plus particulièrement des pays de l'Espace économique européen, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Turquie et de la Croatie.

Les propositions doivent être élaborées et réalisées en **partenariat**, de préférence au niveau transnational, avec au moins deux partenaires potentiellement intéressés par les objectifs de l'appel (collectivités publiques, associations de partenaires sociaux, organisations non gouvernementales, partenariats publics-privés, universités, des municipalités, etc.).

Budget disponible

Le budget disponible pour le présent appel de propositions s'élève à 2 millions d'euros. Ce budget devrait permettre le financement de 5 à 8 projets. Étant donné qu'il s'agit d'un appel ouvert, aucun montant minimal et maximal n'est fixé pour les subventions. Le montant moyen des subventions accordées au titre du présent appel devrait être d'environ 300 000 euros.

Les subventions accordées au titre du présent appel ne peuvent être utilisées pour le financement des coûts de fonctionnement ou d'exploitation courants du demandeur ou de l'organisation partenaire.

Dans le cadre du présent appel, la Commission cofinancera des projets jusqu'à un maximum de 85% du total des coûts admissibles. Le soumissionnaire et ses

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

partenaires doivent donc garantir le cofinancement en espèces d'au moins 15 % du budget total. Les contributions en nature ne sont pas acceptées.

Toute demande de subvention supérieure à 85 % sera automatiquement exclue de la sélection.

Date limite et procédure

La date limite pour l'introduction des demandes au titre du présent appel est fixée au **17/07/2006**.

Le formulaire de demande doit être rempli électroniquement via le site officiel SWIM de la Commission européenne (Saga Web Input Module) :

Site Internet officiel: <https://webgate.ec.europa.eu/swim/displayWelcome.do?lang=fr>

Les soumissionnaires sont invités à remplir le formulaire de demande et à présenter leur proposition de préférence en anglais, français ou allemand. Toutefois, les propositions rédigées dans d'autres langues de la Communauté seront acceptées.

Les propositions doivent également être soumises en 3 exemplaires sur papier - version imprimée du formulaire de demande SWIM - et être envoyées, avec toutes les pièces justificatives énumérées dans le Guide du candidat, par la poste à l'adresse a) ci-dessous, ou par service de courrier exprès à l'adresse b), avant le 17/07/2006.

Le cachet de la poste ou la date de réception par les services du courrier seront considérés comme la preuve de la date de dépôt de la candidature et les propositions portant mention d'une date ultérieure ne seront pas prises en compte. Il est conseillé aux soumissionnaires qui font appel à un service de courrier exprès de conserver la preuve qu'ils ont envoyé leur demande au plus tard le jour de la date limite pour l'introduction des demandes.

a) par la **poste** à l'adresse postale suivante :

Commission européenne
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances
Direction E : Appel à propositions VP/2006/014
Service CAD J-27 (0/115)
1049 Bruxelles
Belgique

b) par **service de courrier exprès** à l'adresse de livraison suivante :

Commission européenne
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances
Direction E : Appel à propositions VP/2006/014
Rue de Genève, 1
1140 Evere
Belgique

Les propositions peuvent également être remises personnellement à l'adresse b) ci-dessus au plus tard *le 17/07/2006, avant 16h00*. La date et l'heure de remise seront consignées par le service central du courrier et un reçu daté et signé sera délivré à la personne qui remet la proposition.

Tous les documents appropriés sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/tenders/tenders_fr.cfm?id=505

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

Publicité

Toute communication ou publication du bénéficiaire concernant le projet doit comporter le logo de l'Année européenne (téléchargeable depuis le site http://ec.europa.eu/employment_social/workersmobility_2006/index.cfm?language=FR) et spécifier que :
"Ce projet a bénéficié d'un financement de la Commission européenne au titre de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs - 2006".

Contact

empl-e-vp/2006/014@ec.europa.eu

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.